



Artisan en c ours de liquidation judiciaire et pour suite d'activ

Par **Alain42**, le **21/01/2016** à **21:41**

Bonjour

J'ai signe un devis pour la foUrniture et la pose de fenetres , en November et j'ai verse un acompte ,la pose etait prevue pour fin jan vier, n'ayant aucune nouvelle de l'artisan ,et m'apercevant que ses numeros de telephone ne repondaient plus , j'ai fais des recherches et j'ai vu que cette SARL est en course de liquidation depuis le 23/12/2015.

Or ce jour l'artisan m'informe qu'il viendra poser ces fenetres sous 8 jours,

A t'il le droit d'exercer encore sous liquidation , qui fera la facture pour le reglement du solde

A qui regler a l'artisan ou le mandataire .

Merci pour votre aide